

*Initiatives ministérielles*

de manoeuvres pour distraire les gens de sorte qu'ils ne savent plus sous quelle coquille de noix se trouve le pois.

Voilà en gros ce qui se passe avec le projet de loi C-113. Le gouvernement essaie de détourner l'attention des Canadiens du véritable problème, qui est le chômage, en s'en prenant au petit nombre de personnes qui abusent peut-être du régime d'assurance-chômage.

• (1145)

Le gouvernement s'attache à des points intéressants. Par exemple, il s'en prend à ceux qui quittent leur emploi. Quiconque quitte son emploi n'est pas très bien vu. Le gouvernement s'en prend donc à ceux qui quittent leur emploi et à ceux qui trichent. C'est de cette façon que le gouvernement a essayé de détourner l'attention de la population de la question fondamentale, qui est celle de savoir pourquoi il n'est pas parvenu à redonner du travail aux Canadiens.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas élaboré des politiques, des programmes et des orientations qui auraient donné des emplois aux Canadiens, de façon à ce que ceux-ci n'aient pas à compter sur le régime d'assurance-chômage tel qu'il existe actuellement ou tel qu'on veut le transformer?

Au lieu de prendre de telles initiatives, le gouvernement s'efforce de détourner l'attention des gens. Nous devons nous occuper de ce projet de loi. Lorsque vous examinez cette mesure, vous constatez que, pour bien paraître, celle-ci doit être négative. Cette mesure ne peut pas être positive.

Il faut que les tricheurs soient coupables jusqu'à preuve du contraire. Tout le fardeau de la preuve est inversé. Il en est de même dans le cas du harcèlement sexuel. La victime doit prouver qu'elle est victime de harcèlement. Quiconque quitte son emploi pour cause de harcèlement doit prouver l'existence de ce harcèlement, de sorte qu'encore une fois le fardeau de la preuve incombe à la victime.

Tout cela paraît très bien. Les apparences sont sauvées, mais en fait, cette mesure législative est manifestement injuste et, comme l'a mentionné l'intervenant qui m'a précédé, le mécanisme prévu va tout à fait à l'encontre de notre système de justice fondamentale, en vertu duquel une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire. Si le gouvernement estime que certains trichent, quittent leur emploi sans motif valable ou harcèlent d'autres personnes, c'est à lui que devrait incomber le fardeau de la preuve.

Je sais, pour avoir parlé à ceux qui viennent à mon bureau, que personne ne veut devoir recourir à l'assurance-chômage. Personne ne fait exprès pour se retrouver prestataire. Ce que les gens veulent c'est un emploi. Les gens ont leur dignité. Ils ont leur fierté. Or,

ces sentiments ne s'acquièrent pas en touchant des prestations d'assurance-chômage. Au lieu d'essayer de sauver les apparences, le gouvernement devrait peut-être aller au fond du problème et voir comment redonner du travail à ceux qui doivent compter sur l'assurance-chômage. Il existe des mécanismes à l'intérieur du régime d'assurance-chômage qui, en fait, empêchent les gens de retourner sur le marché du travail.

Voici un cas intéressant. Il s'agit d'un travailleur qui a perdu son emploi. Celui-ci a décidé de se lancer en affaires. Il voulait exploiter un dépanneur et il lui a fallu deux ou trois mois pour mettre son commerce sur pied et commencer à en retirer quelque chose. Les fonctionnaires de l'assurance-chômage ont eu vent de son projet. Ils ont dit à l'intéressé: «Non! Puisque vous exploitiez cette entreprise au cours des trois derniers mois, nous allons devoir vous pénaliser. Non seulement allons-nous vous retirer ce que l'on vous a versé au cours de ces trois mois, mais nous allons aussi vous imposer une pénalité.» Ils ont effectivement imposé une pénalité qui a failli mettre en faillite ce nouvel entrepreneur, compte tenu des prestations qui lui ont été retirées et de l'amende imposée en sus.

Il aurait mieux fait de rester chez lui, de ne pas essayer d'améliorer son sort et de ne pas tenter de se trouver un travail rémunérateur ou d'employer d'autres personnes, car cette entreprise comptait trois autres employés.

Il nous faut changer d'optique et aider les gens. Il faut mettre en place un régime d'assurance-chômage qui aide les gens au lieu de leur nuire. Avec ce projet de loi, le gouvernement fait justement le contraire.

J'ai examiné les répercussions sur les provinces. Ces derniers temps, les statistiques sur les taux des obligations et d'autres questions révèlent que les provinces canadiennes sont en très grave difficulté. Que répond le gouvernement? Il dit qu'il va retirer l'assurance-chômage à ceux qui en bénéficient et qu'il va obliger ces derniers à demander de l'aide sociale pour survivre. Si les personnes visées demandent des prestations d'aide sociale, le problème incombe alors aux provinces et non pas au gouvernement fédéral.

Or, les provinces et les municipalités sont les paliers de gouvernement qui sont le moins en mesure de résoudre le problème. Parce que le gouvernement fédéral se décharge de cette responsabilité sur ces deux ordres de gouvernement, il s'ensuit une augmentation du nombre d'assistés sociaux à la charge des provinces ou des municipalités qui n'ont plus la latitude budgétaire voulue pour s'occuper d'eux.

Au Canada, nous avons maintenant l'occasion de mettre en place un régime qui fonctionne, et non pas qui pénalise. Il suffit de prévoir les encouragements nécessaires pour favoriser la création d'emplois au lieu d'essayer de pénaliser les gens.